

Alliance Nationale

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS "L'ALLIANCE NATIONALE"

Vincit Concordia Fratrum

1. XXV, No 3.

Montréal, Mars 1919.

50 cts par an.

CONTRE L'ORGUEIL DE NOTRE RACE.

NOS SOCIÉTAIRES DISTINGUÉS

L'Honorable L.-J. Loranger, juge de la Cour Supérieure pour le district Judiciaire de Joliette.

Encore un, dont l'Alliance Nationale a raison de s'enorgueillir et qui vient s'ajouter à la longue liste de ses sociétaires éminents qui occupent une place prépondérante dans les hautes sphères de la magistrature, de la politique, du commerce et de l'industrie.

Admis dans notre Société le 25 janvier 1897, à titre de membre participant, l'honorable Loranger a suivi assidûment la marche ascendante de cette belle Association, d'abord, dans le cercle St-Pierre No 8, dont il fait partie et au succès duquel il a grandement contribué par ses sages conseils, et, ensuite, dans ses sessions du Conseil général dont il a été souvent l'un des délégués, en prenant part à la discussion des différents amendements adoptés à ces conventions qui ont permis à l'Alliance Nationale de modifier ses règlements de manière à suivre le progrès de la mutualité, depuis vingt-cinq ans, et l'ont placée au premier rang des sociétés du genre en Amérique.

Nos sincères félicitations à ce membre distingué auquel nous souhaitons longue vie et de nombreux succès dans l'exercice de sa brillante carrière.

L'honorable juge Loranger est né à Montréal, le 22 septembre 1870, fils de feu l'honorable L.-O. Loranger, juge de la Cour Supérieure. A fait ses études aux collèges de Montréal et Ste-Marie; a pris ses degrés universitaires B.A. et fait ses études légales à l'Université Laval, puis sa délicateure au bureau de feu l'honorable Siméon Beaudin dont il devint plus tard l'associé pendant près de vingt ans. (1894-1912). Il obtint, après examen, le degré de Docteur en droit de l'Université Laval et fut créé Conseil du Roi, en 1910. Prit part au mouvement littéraire, public, municipal, politique. Pratiqua sa profession après la mort de M. Beaudin, avec son frère, M^{re} Jos. Loranger et M^{re} J.-A. Prud'homme. Fut appelé à représenter la Province de Québec, dans le Conseil du Service Militaire, pour la mise en force de la loi de 1917, poste qu'il occupa jusqu'au 19 septembre 1918, alors qu'il fut nommé juge de la Cour Supérieure pour le district judiciaire de Joliette.

Il représente encore l'ambassadeur d'Angleterre pour toutes les fins d'exemptions diplomatiques, en vertu de la convention intervenue entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis relativement aux canadiens qui demeurent aux Etats-Unis.

PARLONS-EN DONC!

"Sept nouveaux Canadiens ont reçu la Croix Victoria. L'un d'eux est le lieutenant Brillant, un Canadien d'origine française. Les Canadiens français se sont couverts de gloire au cours de la guerre. Nombreux sont leurs exploits et c'est un spectacle admirable que de les voir lutter



FEU M. C. E. E. AUTHIER.

Trésorier du Cercle Olier, No 127.

L'Alliance Nationale a perdu récemment un de ses membres les plus dévoués dans la personne de M. C. E. E. Authier, trésorier du cercle Olier. Il appartenait depuis plus de vingt ans à la société.

M. Authier comprit tout le bien qu'une société comme celle-là pouvait faire pour la race canadienne-française; il se jeta dans la lutte avec ardeur et contribua pour une grande part à la fondation du cercle Olier, aujourd'hui l'un des plus beaux cercles de la Société.

Il occupa successivement les charges de secrétaire, trésorier, président, mais c'est surtout comme trésorier, charge qu'il remplit pendant plus de dix ans qu'il consacra davantage son temps à l'avancement du cercle et de la société; une grande partie des membres actuels du cercle ont été recrutés par lui et peu d'hommes ont travaillé comme M. Authier, avec un dévouement inlassable et une persévérance infatigable au progrès et à l'avancement de son cercle et de l'Alliance Nationale.

Il est mort relativement jeune, à l'âge de 56 ans, après une carrière bien remplie, laissant le souvenir d'un mutualiste dévoué et éclairé.

Il a eu le bonheur de voir l'Alliance Nationale en pleine prospérité, de plus en plus grande et plus belle, et ce fut avant de mourir, une de ses grandes joies, d'entrevoir le brillant avenir qui l'attend.

L'Alliance Nationale dépose sur sa tombe encore fraîche, l'hommage de sa reconnaissance et offre à sa famille ses vives sympathies.

sur le sol de France pour leur ancienne mère-patrie. Leurs ancêtres avaient quitté la France, il y a bien des années, et s'étaient établis dans les vastes solitudes du Canada, et aujourd'hui les descendants de ces hommes sont revenus, armés et puissants, afin de combattre pour cette belle terre dont ils ont conservé le doux langage."

—Daily Express de Londres.

Quant à moi, je ne veux pas que les Canadiens-français dominent sur personne, et je ne veux pas que personne domine sur eux. Justice et droits égaux. Il est écrit que les sables des déserts sont comptés, que pas un cheveu de notre tête ne tombe sans la permission d'une providence éternelle, éternellement sage. N'est-il pas évident de croire, lorsque, dans la bataille suprême livrée sur les plaines d'Abraham le sort des armes est tombé contre nous, n'est-il pas permis de croire que l'entraide dans les desseins de la Providence a permis aux deux races jusque-là ennemies vécussent ensemble sur ce continent, et désormais ne fissent plus qu'une seule nation? C'est là l'idée qui a été la source inspiratrice de la Confédération.

Quand les provinces britanniques furent unies sous la même constitution, l'espérance d'un avenir unifié était de donner à tous les éléments épars qui s'y trouvaient le même idéal national, d'offrir au monde le spectacle d'une nation diverse dans ses origines, conservant dans ses groupes, le respect des traditions de sa race et de race, mais donnant désormais à tous, une unique et même aspiration. Je n'ai pas douté que la confédération à son origine ne fut acceptée sans erreur par nombre de canadiens d'origine française. Il est une chose cependant pour laquelle les Canadiens-français ont eu l'universelle admiration. Le vice des démocraties est d'ordinaire de flatter les faibles. Je ne sais pas flatter, jamais je ne m'abaissai au rôle de flagorneur pas plus des faibles que des hommes, mais c'est simple justice de constater que quelle admirable souplesse les Canadiens-français se sont adaptés à tous les régimes par lesquels ils ont passé, la constitution de 1775, celle de 1791, celle de 1841, et enfin le régime de la confédération. Je n'ignore pas qu'il n'est pas de nation là où il n'y a pas de fierté nationale. Je ne pense pas non plus que presque toujours la fierté nationale repose sur ces événements tragiques qui font souffrir, qui font pleurer, mais qui mettent en relief toutes les forces d'une nation, ou d'une race, et à ce sujet on a dit avec raison que les peuples les plus heureux sont ceux qui n'ont pas d'histoire. Notre histoire sous la confédération n'offre aucun de ces faits dramatiques qui rendent le passé si attachant; elle est calme, elle a été heureuse. Mais la paix a effacé ses gloires et ses héros. Le Canada sous la confédération a pu s'enorgueillir d'hommes qui n'importe quelle nation aurait le droit d'être fiers.

Messieurs, ayons l'orgueil de notre race. Ne nous enorgueillissons pas de nos compatriotes, mais de la distinction de races ni de croyances. Sachons que nous ne sommes pas seulement être justes, mais sachons être généreux; que toutes nos actions dans la Confédération soient marquées par cette générosité qui a marqué la carrière de la France en Europe."

WILFRID LAURIER.